



FONDATION CHUV, Lausanne

**Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint
au Conseil de fondation
Comptes annuels 2019**



KPMG SA
Audit Suisse romande
Avenue du Théâtre 1
CH-1005 Lausanne

Case postale 6663
CH-1002 Lausanne

T +41 58 249 45 55
F +41 58 249 45 64
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au Conseil de fondation de la
FONDATION CHUV, Lausanne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la FONDATION CHUV pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Le contrôle restreint des indications de l'exercice précédent a été effectué par un autre organe de révision. Dans son rapport du 15 mars 2019, celui-ci a exprimé une opinion non modifiée.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et à l'acte de fondation.

KPMG SA

Valérie Reymond Benetazzo
Expert-réviseur agréée
Réviseur responsable

Yann Michel
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 6 mai 2020

Annexe :

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)

Fondation CHUV

Bilan	31.12.2019 CHF	31.12.2018 CHF
ACTIF		
Actifs circulants		
BCV CHF	472'050	724'734
BCV EUR	173	-
CCP	364	343
Total actif	472'587	725'077
PASSIF		
Fonds étrangers		
Comptes de régularisation (dons à reverser au CHUV)	397'478	157'000
	397'478	157'000
Fonds propres		
Capital de la fondation	50'000	50'000
Réserves provenant de bénéfices	518'077	16'202
Résultat de l'exercice	-492'968	501'875
	75'109	568'077
Total passif	472'587	725'077
	2019	2018
Revenus	CHF	CHF
Dons reçus divers	3'216'008	1'098'787
Contributions du CHUV	261'292	256'465
Don de la Loterie Romande	-	250'000
Revenus financiers	1'709	-
	3'479'009	1'605'252
Charges d'exploitation		
Versement de dons en faveur de la recherche au CHUV	2'876'822	230'380
Versement de dons en faveur de la formation au CHUV	144'000	24'000
Versement de dons en faveur de la prise en charge au CHUV	99'296	534'330
Versement de dons en faveur de divers projet (hors CHUV)	575'000	52'000
	3'695'118	840'710
Autres charges d'exploitation		
Frais pour la communication et soutien philanthropique	64'900	63'098
Frais pour la recherche de fonds	162'418	148'332
Frais administratifs	49'541	51'237
	276'859	262'667
(Perte)/Bénéfice de l'exercice	-492'968	501'875

2. Gestion et placement de la fortune

2.1. Catégories de placement

Les dispositions fédérales en matière de prévoyance professionnelle OPP2 s'appliquent par analogie aux fondations classiques. Lorsque les placements de la fortune de la fondation s'écartent des normes fixées, l'organe suprême doit indiquer (point 2.2) que ces écarts se justifient et ne mettent pas en danger la réalisation du but.

CATEGORIES DE PLACEMENTS selon l'OPP2	montant au 31.12	% total des actifs	Limites OPP2
Montants en espèces et créances contre un débiteur (art. 53 al.1 / art. 54 / art. 55 let e)			
Montant en espèces et créances contre un débiteur ayant son siège ou son domicile en Suisse, mais à raison de 10% au plus par débiteur (sauf exceptions art. 54 al.2 OPP2).	472'587	100.0%	
Montant en espèces et créances contre un débiteur (10% au plus par débiteur), en devises étrangères sans couverture du risque de change.	0	0.0%	
Total montant en espèces et créances contre un débiteur	472'587	100.0%	100%
Biens immobiliers (art. 54b / art. 55 let c)			
En Suisse: biens immobiliers en propriété individuelle ou en copropriété, constructions en droit de superficie et terrains à bâtir. (Maximum 5% de la fortune globale par objet)	0	0.0%	
A l'étranger: biens immobiliers en propriété individuelle ou en copropriété, constructions en droit de superficie et terrains à bâtir. (Maximum 5% de la fortune globale par objet)	0	0.0%	
Total des biens immobiliers en propriété individuelle ou en copropriété, des constructions en droit de superficie et terrains à bâtir	0	0.0%	30%
Actions, bons de participation, autres titres similaires (art. 53 al.1 let d / art. 55 let b / art. 55 let e)			
En CHF: actions, bons de participation et bons de jouissance et autres titres et participations similaires, ainsi que des parts sociales de sociétés coopératives. (Maximum 5% de la fortune globale par société)	0	0.0%	
En monnaies étrangères: actions, bons de participation et bons de jouissance et autres titres et participations similaires, ainsi que des parts sociales de sociétés coopératives. (Maximum 5% de la fortune globale par société)	0	0.0%	
Total des actions, bons de participation et bons de jouissance et autres titres et participations similaires, ainsi que des parts sociales de sociétés coopératives.	0	0.0%	50%
Placements alternatifs (Hedge funds, matières premières, etc...) (art. 53 al. 1 let e / art. 55 let d / art. 55 let e)			
Placements alternatifs	0	0.0%	15%
Autres actifs (stocks, mobilier, véhicules, etc...)			
Autres positions à l'actif	0	0.0%	
Total des actifs en monnaies étrangères	0	0.0%	30%
Total de l'actif	472'587		

2.2 Les écarts aux limites de placements à justifier:

Type de placement	Maximum autorisé	Pourcentage du total des actifs du bilan	Ecarts
Actifs en monnaies étrangères	30%	0%	0%
Biens immobiliers	30%	0%	0%
Biens immobiliers à l'étranger	10%	0%	0%
Actions, participations, autres	50%	0%	0%
Placements alternatifs	15%	0%	0%

Justifications des écarts (inclure l'attestation que les écarts se justifient et ne mettent pas en danger la réalisation du but)

N/A

3. Autres informations

Informations sur les principes comptables appliqués, lorsqu'ils ne sont pas prescrits par la loi

Dons

Les dons reçus par le FONDATION CHUV sont reconnus comme revenu au moment de la réception des liquidités par la fondation. Les dons reçus avec un but précis devant être redistribués mais n'ayant pas été reversés à la clôture sont enregistrés dans les comptes de régularisation passifs.

Contributions CHUV

En lien avec la Convention de collaboration entre le CHUV et la Fondation CHUV mise en place en 2019, le CHUV assure une majeure partie des activités liées à la recherche de fonds et à la communication ainsi que les frais administratifs. La contribution comprend également le soutien de deux employé(e)s. L'ensemble des charges assurées par le CHUV sont incluses dans la rubrique «Autres charges d'exploitation».

Principe d'évaluation des actifs

Selon attestation de solde BCV CHF, BCV EUR et du solde CCP.

Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail assimilables à des contrats de vente ou des autres dettes résultant d'opérations de crédit-bail, dans la mesure où celles-ci n'échoient pas, ni ne peuvent être dénoncées dans les douze mois qui suivent la date du bilan.

N/A	0.00
	0.00

Montant de la dette en faveur des institutions de prévoyance

N/A	0.00
-----	------

Montant total des sûretés constituées en faveur de tiers

N/A	0.00
	0.00

Le montant total des actifs engagés en garantie des dettes de la fondation et celui des actifs grevés d'une réserve de propriété

N/A

Les obligations légales ou effectives pour lesquelles une perte d'avantages économiques apparaît improbable ou est d'une valeur qui ne peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant (engagement conditionnel)

N/A

Valeur d'assurance incendie et estimation fiscale des immobilisations corporelles

	Valeur incendie	Valeur fiscale
Immeubles	0.00	0.00
Mobilier, machines	0.00	0.00

Explications relatives aux postes extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat

N/A

Autres informations et/ou événements importants postérieurs à la date du bilan

Depuis le 13 mars 2020, la Fondation CHUV a dû poursuivre ces activités à l'extérieur de ses locaux situés au CHUV à cause de la crise sanitaire liée au coronavirus. Cela a engendré un ralentissement des activités prévues pour 2020 et donc un ajustement aux objectifs de recherche de fonds pour les années à venir. Ceci dit, l'équipe de Direction a pu organiser une campagne pour alimenter un Fonds d'entraide pour le personnel de l'hôpital affecté par le COVID-19 afin d'optimiser la prise en charge de la patientèle. Ce changement de stratégie sera reflété dans le rapport d'activité et les états financiers de 2020 de la Fondation CHUV.

En cas de démission de l'organe de révision avant le terme de son mandat, les raisons de ce retrait

N/A.

Depuis l'exercice 2019, l'organe de révision est KPMG SA, Lausanne.

Divers

En 2019, la Fondation CHUV et le CHUV ont mis en place une Convention de collaboration qui vise à documenter les modalités de leur partenariat afin d'assurer le bon déploiement des activités de la Fondation CHUV pour soutenir des projets de recherche, formation et de prise en charge au CHUV. C'est ainsi qu'une partie des charges couvertes par le CHUV sont présentées de manière explicite dans les comptes annuels de la Fondation CHUV ("contributions CHUV" et "autres charges d'exploitation"). Les chiffres comparatifs ont été retraités en conséquences pour l'année 2018.

Les frais pour la communication et soutien philanthropique intègrent depuis l'exercice 2019 les attributions de dons à des symposiums et publications scientifiques. Les chiffres comparatifs ont été retraités en conséquence.